

Une meilleure surveillance, des finances plus saines, un contre-projet inutile

Berne, le 19 juin 2015

Communiqué de presse

Une meilleure surveillance, des finances plus saines, un contre-projet inutile

Bilan de la session d'été 2015

Le parlement dit non à l'initiative populaire « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ». Cette dernière ne tient pas ses promesses. L'année prochaine, 635 millions de francs doivent être économisés. Le parlement a pris cette décision dans le cadre du programme de consolidation et de réexamen des tâches (LCRT). Les autorités de poursuite pénale peuvent introduire des chevaux de Troie dans les ordinateurs des suspects pour les surveiller. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont accepté la modification de la loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (LSCPT). Le PLR veut savoir comment le Conseil fédéral compte mieux protéger la Suisse des attentats terroristes. Finalement, le Conseil national veut de nouvelles réglementations, pour préserver les ressources naturelles. Mais il oublie que cela génère d'importantes charges administratives.

L'initiative populaire du PDC, qui fait croire à la suppression de la pénalisation du mariage, n'avait aucune chance au parlement. Ancrer dans la Constitution une définition figée du mariage n'est ni sensé, ni moderne. Le PLR s'engage pour que les désavantages fiscaux soient supprimés et exige, que chacun puisse choisir librement son mode de vie.

Un budget de la Confédération plus sain

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont ouvert la voie, pour que la Confédération puisse économiser durant l'année à venir 635 millions de francs. Le PLR exige également que le budget de la Confédération soit utilisé avec plus de parcimonie. L'Etat ne doit pas continuer de croître aux dépens de l'économie. Le PLR, soutenu par la décision de l'assemblée des délégués, s'engage pour des finances équilibrées.

Une meilleure surveillance

Selon le principe « plus de sécurité pour notre liberté », le parlement a accepté la LSCPT et l'adaptation du code de procédure pénale, dans la mesure du possible, aux nouvelles technologies et aux développements dans ce domaine. Le but est précisément de pouvoir surveiller mieux, et non plus. Cela est un point important pour assurer la sécurité de nos citoyens à l'avenir.

Une protection contre les attentats terroristes

Le groupe parlementaire libéral-radical veut savoir comment le Conseil fédéral compte protéger la Suisse des terroristes, qui entrent dans le pays en tant que demandeurs d'asile. Cette année, environ 30 000 personnes feront une demande d'asile en Suisse, dont un nombre considérable provient de pays avec une forte activité terroriste. De plus, le Conseil fédéral prévoit d'accueillir un contingent de réfugiés de 3'000 syriens. La Suisse est-elle assez protégée ? Disposons-nous d'assez de personnel et de moyens pour reconnaître assez tôt les auteurs d'attentats potentiels ? Avec deux interpellations, nous attendons des réponses claires à ces questions.

Un contre-projet inutile

Avec la voix prépondérante du président socialiste, le Conseil national veut générer une montagne de charges administratives. Maintenant, il doit être discuté d'un contre-projet inutile à l'initiative populaire « économie verte ». Celle-ci a pour but une révision de la loi sur la protection de l'environnement. Mais une telle démarche est tout simplement inutile. La loi actuelle pour la protection de l'environnement comporte des prescriptions et des modalités largement suffisantes pour la

Une meilleure surveillance, des finances plus saines, un contre-projet inutile

protection de notre environnement.

Liberté, Cohésion et Innovation – **par amour de la Suisse.**

Contacts

- › Gabi Huber, présidente PLR.Les Libéraux-Radicaux, 076 331 86 88
 - › Ignazio Cassis, vice-président PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 318 20 30
 - › Felix Gutzwiller, vice-président PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 419 32 55
 - › Georg Därendinger, chef de la communication, 079 590 98 77
 - › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48
-